



Règlement : Sorties tous publics

L'Association d'Animation du Beaufortain, accompagnée par différents partenaires, organise des sorties pour les habitants du Beaufortain. Le présent règlement a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de ses sorties, de l'inscription à la réalisation.

Les objectifs :

- Proposer des loisirs partagés.
- Renforcer les liens entre parents et enfants et entre générations.
- Favoriser la rencontre et créer du lien social entre les participants.
- Favoriser l'ouverture culturelle et l'accès aux loisirs.

Article 1 : L'accès aux activités

Tout habitant du territoire peut participer aux sorties. Certaines restrictions pourront être mises en place en fonction de la nature des sorties.

L'adhésion est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à la sortie.

Différents tarifs peuvent être appliqués (adultes/enfants, résident/extérieur, quotient familial...), des justificatifs peuvent être demandés. En l'absence de justificatifs, le plein tarif est appliqué.

Article 2 : Les modalités d'inscription

Pour valider son inscription, chaque personne ou famille doit :

- Être à jour de son adhésion à l'AAB.
- Fournir le justificatif pour bénéficier d'un tarif réduit.
- Régler à minima 50% du montant de la facture finale.

Toute inscription est **définitive**.

Article 3 : Les conditions d'annulation

Toute inscription étant définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement sauf pour les situations suivantes :

- Absence pour des raisons médicales (présentation d'un certificat médical).
- En cas de force majeure (à l'appréciation de l'association).
- L'annulation au plus tard 72h avant le départ de la sortie.

En cas de conditions qui empêcheraient le bon déroulement de la sortie, seul l'organisateur décidera de l'annulation de cette dernière. Les participants se verront informés et remboursés.

Article 4 : Le déroulement des sorties

Quelques règles pour un bon déroulement :

- Respecter les horaires et lieux de rendez-vous.
- Informer les organisateurs en cas de contraintes de santé.
- Respecter le matériel mis à disposition et laisser les lieux propres.
- Éviter de prendre tout objet de valeur, l'association déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.
- Informer l'accompagnateur de tout incident lors de la sortie.